

Trieste 7. Avril 1860

Monsieur L. L.

Je vous confirme ma dernière lettre du 2 et
et ayant écrit antérieurement, comme je vous l'ai déjà
dit, à M. de Lussep, de ne pas négliger S. A. le
Prince Metternich (frs) et bien le renseigner sur la
marche de l'affaire de l'isthme, j'ai le plaisir de
vous dire que je viens de recevoir une lettre
de M. de Lussep, par laquelle il répond à ma
recommandation, il me dit:

Vous voyez donc que de ce côté M. de Lussep n'a
point négligé l'ambassadeur autrichien, il lui
~~l'a~~^a témoigné au contraire, l'assiduité que l'in-
ternationalité de l'entreprise exige.
En même temps Lussep m'a fait remarquer,
d'après délibération du conseil, que pour la
légalité et régularité de constitution de la com-
pagnie du canal de Suez, dans laquelle, comme
société anonyme tous les sociétaires doivent être
équiparés, le conseil d'administration ne peut plus
se considérer engagé directement avec moi pour les
50.000 actions que j'ai signés pour être distribués
en Autriche mais qui ^{appartient} ayant été passés dans le
compte du Veu - Roi d'Egypte, ce sera avec le
Veu Roi même que en temps et lieu, je devrais
m'entendre pour cet objet avec le Veu - Roi même,
et comme S. A. Saïd Pacha ~~me~~^{me} toujours tout le
poids à l'internationalité de l'entreprise et par con-

siquent principalement à la participation autrichienne
ainsi sera facile s'entendre avec lui au moment
donné à ce sujet, dussés même offrir ses bons
offices quand les circonstances le permettent.

Je lui répondrai en quelques jours, que j'ai pris
note de cela, que je ne doute aucunement de la
réussite avec l'appui du gouvernement autrichien
si directement intéressé à l'affaire mais qu'il
faut attendre que les circonstances générales de
la politique, et aussi la diplomatie, l'arrangement
de l'affaire même, parviennent à meilleur maturi-
té, pour obtenir alors le but visé.

En vous souhaitant très bonnes les fêtes des pâques
je vous salue. Votre très affectueux

signe: Renatta